



Communiqué de presse

Réforme de la formation professionnelle : L'USPO et la FHP se mobilisent pour l'OPCO Santé

Paris le 11 décembre 2018 - Le 31 décembre 2018, dans le cadre de la loi « Avenir Professionnel » les vingt organismes paritaires collecteurs (OPCA), qui collectaient jusqu'à présent les fonds de la formation professionnelle vont disparaître pour permettre l'émergence de onze opérateurs de compétences (OPCO). Dans ce contexte, l'USPO (Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine) et la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée) militent pour la réunion au sein d'un OPCO Santé de toutes les branches concernées par la santé quelque soient les modalités d'exercice.

La réforme de la formation professionnelle vise, dans un environnement économique et social en mutation, à faire des OPCO des opérateurs au service des nouveaux besoins en compétence pour les entreprises et salariés. Ils assureront le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, aideront les branches professionnelles à anticiper les mutations technologiques et sociétales et leurs implications sur la formation et la sécurisation des parcours de salariés.

Alors qu'aujourd'hui, il revient aux branches professionnelles de choisir leur nouvel organisme, des voix dissonantes continuent à se faire entendre dans le secteur de la santé. Si certains préconisent naturellement un rattachement à l'OPCO de la santé, d'autres sont favorables à une affiliation à l'OPCO des services de proximité et de l'artisanat.

Il s'agit d'un choix important qui définira les orientations à venir pour la formation, l'apprentissage et l'évolution du métier. Les nouveaux opérateurs doivent permettre de décroisonner les professions, de partager les informations, de renforcer la coordination dans les territoires de santé entre professionnels mais également avec les établissements de santé, et ainsi de répondre à la nouvelle organisation des soins et aux nouvelles attentes des patients.

Face à ces enjeux, l'USPO et la FHP rappellent que le choix de l'OCPO doit être guidé par la cohérence des métiers et des compétences, et non par des considérations éloignées des problématiques de santé. Elles estiment que l'OPCO de la santé, structuré autour de métiers et de compétences complémentaires, permet une meilleure prise en compte des spécificités de leurs activités et offre une plus grande compatibilité avec les enjeux de la stratégie nationale du « Plan santé 2022 ».

La FHP a déjà eu l'occasion de se mobiliser publiquement en faveur d'un OPCO de la santé aux côtés de six autres fédérations professionnelles de la santé et du médico-social.

Lamine Gharbi, Président de la FHP
Gilles Bonnefond, Président de l'USPO

A propos de l'USPO

Créée en 2001, l'USPO est un jeune syndicat déterminé à défendre la profession et à moderniser le syndicalisme. Implantée dans l'ensemble des régions, l'audience de l'USPO s'établit à 43%, suite aux dernières élections professionnelles de décembre 2015.

L'USPO s'est mobilisée depuis sa création pour défendre la pharmacie et les pharmaciens d'officine. De nombreux combats ont été gagnés par l'USPO, comme l'amélioration de la marge sur les conditionnements trimestriels, la simplification des remises génériques, le maintien du monopole pharmaceutique, les nouvelles missions du pharmacien dans l'accompagnement des patients. Plus récemment, l'USPO a signé avec l'Assurance maladie obligatoire et complémentaire une nouvelle convention pharmaceutique qui permet une réelle évolution de l'économie et du métier de l'officine.

Notre stratégie est de proposer, d'innover et d'anticiper les évolutions de notre métier pour mieux répondre aux défis de santé en impliquant et valorisant les compétences du réseau des pharmaciens d'officine.

L'USPO, une autre vision du syndicalisme.

www.uspo.fr

Contact presse : Bénédicte Bertholom

uspo@uspo.fr 01 46 47 20 80

A propos de la FHP

La Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP) regroupe 1.000 hôpitaux et cliniques privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les hôpitaux et cliniques privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68 % de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

www.fhp.fr

Contact presse : Benjamin AZOGUI

Direction de la communication

benjamin.azogui@fhp.fr 01 53 83 56 88 / 06 27 20 18 49